



SOMMAIRE

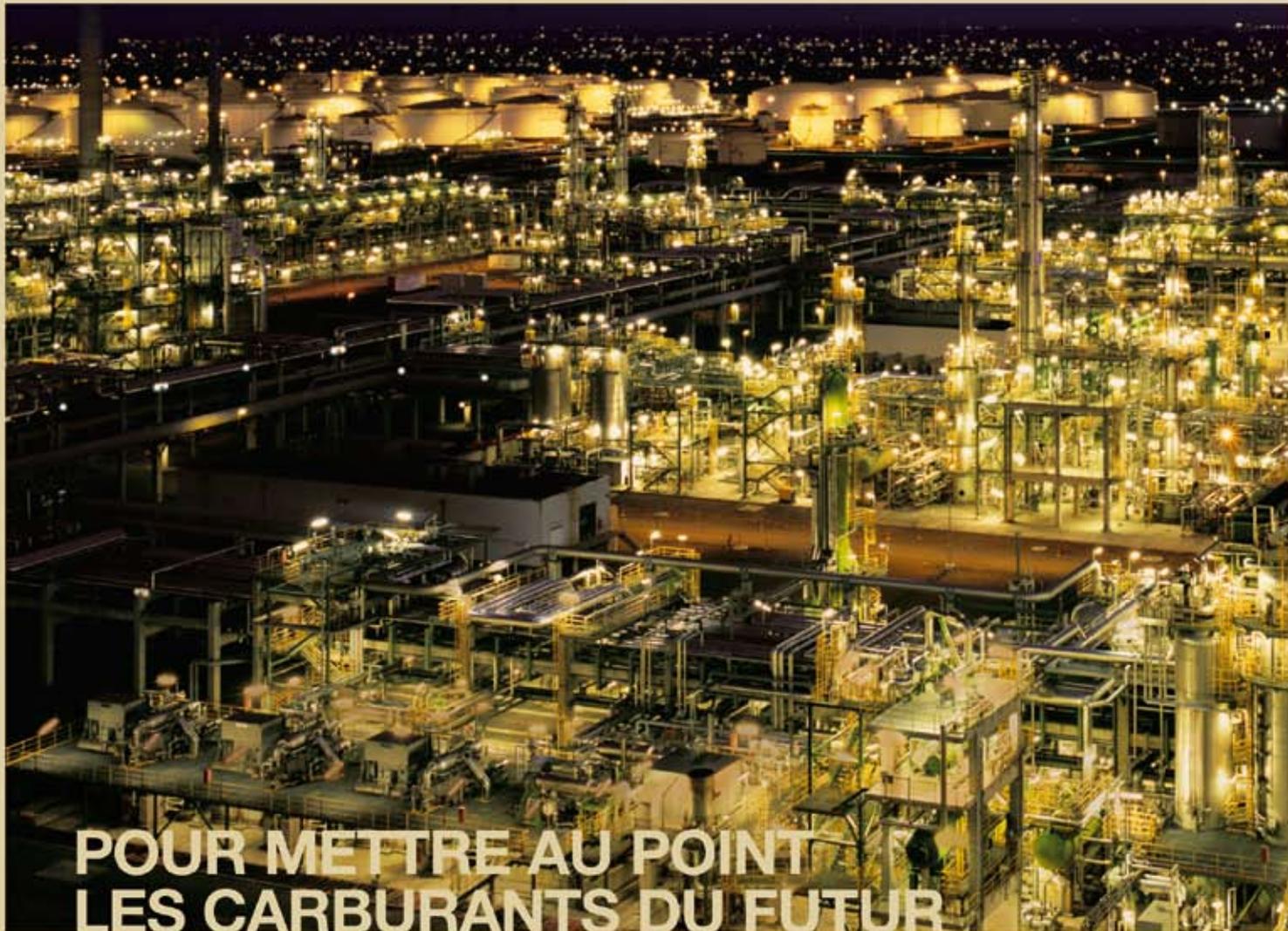
Dossier **4**
Quelle société pour demain ?

Analyse **7**
Travailler moins et gagner plus

Revendications **12**
Smic et salaires

International **14**
Pour une politique de paix et de désarmement





POUR METTRE AU POINT LES CARBURANTS DU FUTUR NOUS FAISONS AUSSI APPEL À LA NATURE

Comment concilier demande de carburant et produits respectueux de l'environnement ? Premier raffineur en Europe, Total a été la première société pétrolière à produire et commercialiser des biocarburants et demeure le principal distributeur mondial de gazole contenant de l'ester de colza. Fort de cette position, Total poursuit ses programmes de recherche pour développer de nouveaux produits à partir de biomasse.
www.total.com



L'énergie est notre avenir, économisons-la !

Pour vous, notre énergie est inépuisable.



TOTAL

Sarkozy - Medef ; arrêtons le hold-up anti-social !

Le monde du travail risque d'avoir un réveil douloureux s'il "laisse faire" sans réagir une équipe composée de revanchards mettre la main sur l'ensemble des droits dont peuvent encore bénéficier les salariés de notre pays.

Le Président, qui décide seul, s'attribue tous les pouvoirs, domine les institutions, dirige et influence l'ensemble des médias, s'octroie la complicité de personnalités de "gauche" animées par le culte de la personnalité et la place en "haut" du pouvoir. Et comme tout populiste et démagogue qui se respecte, après avoir mené une campagne en pensant soi-disant à la France qui souffre, il voudrait priver les travailleurs d'un des seuls attributs qui leur revient : SE DEFENDRE !

La mise en place d'un service minimum n'a pas pour vocation d'assurer un service public de qualité. Non, rien de cela ! Par son intermédiaire, cette loi enlève toute velléité aux salariés à s'opposer aux politiques économique, sociale et ultra-libérale que le gouvernement et le Medef veulent mener.

Les "laisser faire" aux cheminots, aux transports, à l'éducation c'est faire "jurisprudence" d'une application rapide dans le privé. Déjà aujourd'hui, nos salariés sont confrontés aux pressions, aux réquisitions. Si on se "laisse faire", l'interdiction de revendiquer et de lutter sera de rigueur.

Le 31 juillet 2007, les différentes initiatives au niveau national ont été un point d'appui intéressant pour envisager des luttes à la hauteur des coups portés. Franchise médicale plafonnée à 50 € par an alors que des millions d'euros sont passés en exonération des charges patronales.

Dans le paquet fiscal, des milliards d'euros d'exonérations pour les grandes fortunes !

Dans le même temps, le Smic sans coup de pouce, les prix à la pompe qui flambent, les chômeurs qui se voient radié.

La coupe est pleine !

Pendant que Sarko "papillonne", le patronat de nos industries continue à démanteler nos entreprises : menaces chez Rhodia, Arkema, Chanel... etc. ; les conséquences de la fusion Rio Thinto avec Alcan une catastrophe ! Et là, on laisse faire ?

Il y a urgence à ce que les salariés s'en mêlent et réagissent. **La FNIC-CGT appelle l'ensemble de ses syndicats à organiser, dès la rentrée, des assemblées générales dans toutes les entreprises.**

La CGT a une responsabilité énorme. Le 31 juillet 2007 a encore été la preuve, dans un cadre unitaire, que la CGT a amené 90 % des manifestants.

Dans ce contexte, la FNIC-CGT y prendra toute sa part en partant de nos revendications et non pas sur celles du gouvernement par des concertations sur un terrain ultra libéral.

Le 37e Congrès de la FNIC-CGT du 19 au 23 novembre 2007, revêtira une importance particulière dans ce contexte politique.

Plus que jamais mobilisés, relevons la tête de suite au risque de ne plus jamais pouvoir le faire.

Le stade de vigilance est dépassé, passons à l'offensive !

n°467

VOIX DES INDUSTRIES CHIMIQUES

Case 429 - 93514 Montreuil cedex

Tél.: 01 48 18 80 36

Fax : 01 48 18 80 35

<http://www.fnic.cgt.fr>

E-mail) : fnic@cgt.fr

Directeur de la publication : J.-M. Petit

Commission paritaire n°0108S06355

Réalisation : Alliages - 01 41 98 37 97

Quelle société pour demain ?

Depuis la fin du printemps, le gouvernement Fillon a pour charge de traduire en mesures concrètes les formules toutes faites assénées pendant la campagne du candidat élu.

Et pour cela, quelle meilleure époque que la période estivale, où la mobilisation reste toujours limitée ? Le passage en force semble être l'arme favorite pour attaquer les salariés de toutes parts, et enfoncer encore un peu plus notre société dans le capitalisme et ses conséquences dévastatrices.

Salaires : Limiter la revalorisation du Smic à 2 % au 1er juillet maintient ce dernier sous les 1 000 euros nets mensuels : le Medef approuve cette mesure car elle accrédite son discours idéologique sur le coût du travail qui serait trop élevé en France. Les patrons revendiquent maintenant une annualisation du Smic : son augmentation serait ainsi limitée à l'intégration dans le Smic de primes existantes. De plus, le Medef demande que le Smic soit fixé par une commission dite "indépendante" (c'est-à-dire hors de tout contrôle démocratique) et non plus par le gouvernement. Pourtant, il y a urgence : la Commission Nationale des Conventions Collectives relève que la moitié des branches de la métallurgie, un tiers des régions du Bâtiment, un tiers des autres branches professionnelles ont une échelle

des salaires démarrant au dessous du Smic.

RSA : Le Revenu de Solidarité Active mis en place par l'ancien patron d'Emmaüs est-il une bonne nouvelle pour les bénéficiaires de minima sociaux ? En réalité, le projet de Martin Hirsch, Haut-commissaire aux solidarités actives, s'inscrit bien dans un choix antisocial qui utilise la précarité pour pourvoir les emplois pénibles et sous-payés. Il oblige tout chômeur à accepter n'importe quel poste, quelle que soit sa qualification, car pour le gouvernement, les chômeurs sont des fainéants qui ne travaillent pas uniquement par convenance personnelle. La véritable fonction du RSA est donc de ne pas obliger les employeurs à payer décentement le travail, en leur procurant une main d'œuvre taillable, docile et rémunérée sur fonds publics.

Prix de l'énergie : Depuis le 1er juillet 2007, les consommateurs sont théoriquement "libres" de choisir d'autres opérateurs que GDF et EDF pour se fournir en gaz et électricité. Ces nouveaux venus sont pour l'essentiel des courtiers qui ne produisent pas d'énergie, mais achètent et vendent sur un marché largement dominé par le prix des combustibles fossiles (pétrole). Or, sur le marché de l'électricité professionnelle, déréglementé depuis 2004, les prix dits "libres" ont augmenté de 133 % en deux ans pendant que le prix

réglementé (EDF) ne prenait que 1,5 % ! Ceci est un exemple parmi tant d'autres que la concurrence ne fait pas baisser les prix ! De plus, le texte de loi rend impossible tout retour en arrière un fois choisi un prix dérégulé : une saisissante illustration du libéralisme comme arme anti-service public.

Traité européen : La relance d'un projet de constitution européenne, qualifié de simplifié, foule au pied le refus des deux peuples qui ont pu s'exprimer sur la question en 2005. La partie III du précédent texte était un cocktail des traités de Rome, Maastricht, Amsterdam et Nice : ces derniers seraient conservés dans le nouveau texte et la politique de l'UE n'est donc pas prête de changer de cap. La charte des droits fondamentaux verrait sa portée réduite : elle est sans effet car d'un niveau trop faible sur les droits des travailleurs de la plupart des Etats membres. Et quand le cas se présente (comme pour le Royaume Uni sur la question du droit de grève), des dérogations seront mises en place pour ne pas la respecter ! Enfin, le gouvernement ne compte pas demander son avis aux citoyens pour ratifier ce traité : c'est le parlement qui le fera. On ne fait pas deux fois la même erreur...

Droit de grève : En parlant de "service minimum", le gouvernement opère un hold-up du langage. Car s'il était ques-

tion de se préoccuper des usagers, Darcos annoncerait-il 11 000 suppressions de postes dans l'Education nationale pour 2008 et qu'un fonctionnaire sur deux ne sera pas remplacé pour son départ en retraite ? L'objectif est en réalité de s'attaquer au droit de grève et de manifestation, ce pouvoir qu'ont les salariés et les citoyens de contester les choix politiques quand ils sont contraires à l'intérêt du plus grand nombre. Un seul rappel historique : Hitler, un autre chef d'état triomphalement élu, a lui aussi eu pour objectif prioritaire de supprimer le droit de grève. Transformer le *droit de grève individuel* en un *devoir de service minimum collectif* est un tour de passe-passe. Cela n'est pas l'affaire "que" des cheminots ou des instituteurs, cela concerne encore moins la soi-disant "liberté de travailler" : c'est la remise en cause du droit fondamental de se défendre et l'ensemble du Monde du travail est concerné.

Mesures fiscales : L'une des premières lois concrétisée par ce gouvernement est l'une de celles qui revêt le plus un caractère de classe. Le bouclier fiscal coûtera 800 millions d'euros (soit 3 fois le budget du RSA qui concerne 2,6 millions de gens) et profitera à 15 000 grosses fortunes ! Cette loi n'est ni plus ni moins que de l'abrogation de l'impôt sur la fortune, tant rêvé par le Medef et les exploités de tout bord. Qui paiera l'addition ? Les services

publics en premier lieu, les personnes modestes ensuite, au travers de l'augmentation de la TVA, comme l'a déjà annoncé Fillon entre les deux tours des Législatives.

Heures supplémentaires exonérées : Cette mesure est intégrée au paquet fiscal. D'après les médias, elles intéressent petits patrons et salariés. On veut nous enfoncer dans le crâne la petite phrase sur le "gagner plus". Il est effectivement nécessaire d'augmenter les salaires car le pouvoir d'achat a diminué pour beaucoup, notamment depuis l'Euro. Mais plutôt que cette mesure qui annule en fait la loi sur les 35 heures et qui va aggraver le chômage, nous disons : pour gagner plus, il faut baisser les profits ! Exonérer les heures supplémentaires de cotisations, c'est baisser le salaire brut (donc le salaire tout court), c'est organiser la faillite de la Sécu pour la remplacer par des assurances privées, comme Axa qui n'attend que ça. Ceci a aussi pour conséquence les 417 millions d'euros d'économies pour les malades, ainsi que l'établissement des **franchises de santé**, une somme non remboursée pour chaque acte médical, que payait l'employeur jusqu'à maintenant et que chacun devra payer à l'avenir.

TVA sociale : on devrait l'appeler "TVA antisociale". Ce projet impopulaire viserait à augmenter la TVA, qui

touche tous les produits de consommation et les services, l'impôt le plus inégalitaire qui soit, pour financer la Sécurité sociale. Le but étant de maintenir les milliards d'Euros d'exonérations de cotisations sociales qui profitent essentiellement aux grandes entreprises. Pourtant, les cotisations sociales font partie du salaire (appelé le salaire indirect). Elles permettent justement de financer *sans intermédiaire* la Sécurité sociale et donc la retraite, la maladie, le chômage, etc. ainsi que les allocations familiales : autant d'aléas de la vie qui touchent chaque salarié un jour ou l'autre. Baisser les cotisations sociales, patronales ou salariées, c'est donc baisser notre salaire ! N'est-il pas légitime au contraire d'augmenter les salaires (salaire net + salaire indirect) et donc, de baisser les profits ?

Carte scolaire : C'est le projet supprimant l'attribution des élèves à tel collège, école ou lycée en fonction de leur lieu de résidence. Demain, cette réforme amènera une ghettoïsation des quartiers populaires, une sélection en fonction de l'appartenance sociale, et pour les élèves des milieux modestes un éloignement géographique ou le choix d'un établissement moins "coté" : Bref, avec la suppression de la carte scolaire, on veut faire entrer l'école dans le monde de la concurrence.

Universités : Le gouvernement entend instaurer une prétendue "autonomie" des universités, autrement dit une baisse des subventions publiques qui sont déjà parmi les plus faibles du monde. Les inégalités dans le financement ne peuvent que mener à l'augmentation des frais d'inscription. Selon les syndicats étudiants et enseignants unanimement opposés à cette réforme, on nous prépare un enseignement supérieur avec d'un côté une dizaine de facs d'élite, avec sélection à l'entrée par le porte-monnaie, et de l'autre des universités uniquement tournées vers la professionnalisation et le formatage des étudiants aux besoins des entreprises.

Justice : Organiser l'échec de l'éducatif et durcir le système répressif : est-ce le choix exprimé dans les urnes en mai 2007 ? En attendant, la loi contre la récidive inquiète la quasi-totalité du monde judiciaire. Elle prévoit la prison des 13 ans, s'attaque au principe de l'atténuation des peines aux mineurs, foule au pied l'individualisation de la justice.

Lutter contre la récidive, oui, mais pas en plaçant comme dispositif central la prison, un lieu d'aggravation de l'exclusion et de la violence. Au dire du gouvernement, cette loi est dissuasive et doit donc faire baisser la délinquance : alors pourquoi vouloir dans le même temps construire de nouvelles prisons ? C'est bien la preuve que la société, que le Président préféré des patrons veut nous imposer, est une société sécuritaire, policée, avec uniquement des devoirs pour le plus grand nombre, les droits étant réservés à une minorité de nantis.

La société de demain n'est pas celle que Sarkozy choisira : **c'est celle que le peuple lui laissera faire** ! Plus que jamais un contrôle citoyen est nécessaire. Les salariés ont un rôle de premier plan à jouer dans ce combat. Car c'est des entreprises et de la rue que pourra venir la force nécessaire pour contrer cette véritable revanche des possédants. Des mobilisations d'ampleur sont à prévoir dans les prochaines semaines pour défendre nos droits et ne pas être écrasés.

Et tout le reste : Levée des **droits de succession** profitant surtout aux plus riches, premières annonces pour 2008 du **recul de l'âge de la retraite** (sous prétexte d'une soi-disant liberté de travailler au-delà de 65 ans), **privatisations** avec la vente le 25 juin de 7 % du capital de France Télécom, volonté affichée de remise en cause généralisée du **Code du travail**, mise en place du **contrat de travail unique** qui n'est qu'un CPE déguisé pour tous, etc.

37e Congrès Fédéral du 19 au 23 novembre 2007, un congrès pas ordinaire !

Comme vous le savez certainement, du 19 au 23 novembre 2007, se tiendra le 37e Congrès de la Fédération.

UN CONGRES EXCEPTIONNEL !

Tout d'abord, parce que chaque congrès et quelle que soit l'organisation, est un moment fort de débats, d'échanges, de prises de décisions et de responsabilités.

Mais notre, votre 37e Congrès, sera, de surcroît, l'occasion de fêter le centenaire de la Fédération :

- 100 années de luttes, d'actions, de confrontations avec le patronat et les gouvernements successifs, y compris, dans les pires conditions qu'ont été les années noires de l'occupation nazie,
- 100 années au service des revendications et pour la construction des rapports de force,
- 100 ans de liens étroits avec les syndicats,
- 100 années de combats pour les libertés et le meilleur être social,
- 100 années de batailles sans jamais oublier un seul instant la réalité de la lutte de classe.

100 ans qui doivent nous permettre de nous projeter dans l'avenir avec comme référence toute l'histoire de la Fédération, de ceux qui l'ont construite et qui l'ont faite vivre !

Un congrès qui sera aussi marqué par la présence de nombreuses délégations internationales. Ce qui permettra de débattre des enjeux posés par la mondialisation capitaliste et des moyens pour créer les conditions de mobilisations dépassant les frontières et les continents.

UN CONGRES QUI DOIT ETRE PREPARE AVEC LES SYNDIQUES

Chaque syndicat dispose du document préparatoire (courrier fédéral n°443 du 11 juin 2007), et chacun d'entre vous doit disposer de la "Voix des industries Chimiques n°466" dans laquelle vous avez pu trouver une synthèse des thèmes mis en débat au congrès :

- **la mondialisation et le syndicalisme, nos revendications face aux enjeux de société,**
- **la fédération et ses outils,**
- **les moyens de luttes.**

Chaque syndicat est invité à organiser des débats autour de ces thèmes, de préparer des interventions qui seront le reflet de ces débats et de proposer éventuellement des amendements à adresser à la Fédération 15 jours avant l'ouverture du Congrès.

Chaque syndicat est également sollicité afin de proposer des candidatures pour la future direction fédérale ou plus globalement pour participer à l'activité fédérale.

UN CONGRES A NE PAS MANQUER !

A la fin juillet, nous avons recensé l'inscription de 164 syndiqués pour 64 syndicats. Ces chiffres sont conformes à ce que nous avons recensé au 36e Congrès. Néanmoins, notre ambition est bien de dépasser largement la participation du précédent Congrès. C'est donc à chaque syndicat de créer les conditions de sa participation.

Les enjeux actuels, le besoin de lutter, de contrecarrer les attaques contre le monde du travail et la nécessité de gagner de nouvelles conquêtes sociales nécessitent une CGT en ordre de bataille.

C'est tout l'objectif que nous nous fixons pour ce Congrès :

**100 ANS,
A L'OFFENSIVE POUR NOS
INDUSTRIES CHIMIQUES !**

Cela ne doit pas être qu'un mot d'ordre ou un slogan à l'occasion du Congrès. Ce sera le fil conducteur pour toute notre activité à venir.



Travailler moins et gagner plus

Sarko. l'a dit : "si vous voulez tous travailler, il faut qu'aujourd'hui ceux qui ont la chance d'avoir un emploi travaillent plus et demain tout le monde pourra travailler."

Essayons d'y voir un peu plus clair.

Tout d'abord ce discours se veut moraliste. Il met en scène, au premier plan, les valeurs du mérite, de l'effort et de sa juste récompense. De plus, c'est une manière comme une autre de vouloir diviser un peu plus, pour mieux régner, en opposant ceux qui travaillent durement pour un maigre revenu et qui estiment à tort, ou à raison, que ceux qui vivent de l'assistance ou de la débrouille s'en sortent presque aussi bien qu'eux.

Un message qui a su séduire également bien des retraités qui pensent que les actifs d'aujourd'hui ne travaillent plus autant qu'eux hier et craignent donc pour l'avenir de leurs pensions.

Un des paradoxes français tient au fait que loin d'être des feignants, les Français travaillent pourtant plutôt plus que les autres. Le nombre hebdomadaire d'heures travaillées est supérieur à celui observé dans les pays européens les plus développés. L'intensité et l'efficacité du travail français sont particulièrement fortes. Cette forte intensité s'accompagne d'une forte concentration de l'emploi sur les 25-55 ans.

Une situation qui n'est ni économiquement ni socialement souhaitable et qui constitue une forme de partage du temps de travail entre ceux qui travaillent et ceux qui chôment.

Dans ce contexte, l'objectif que s'est fixé le nouveau Président d'accroître la quantité de travail ne sera porteur de progrès économique et social que s'il parvient à convertir le travail supplémentaire en emploi de qualité pour tous.

Un salarié travaillait en moyenne 150 000 heures durant sa vie active au début du siècle dernier, il y consacre un



L'enjeu est, au contraire, de continuer à améliorer l'efficacité du travail, mais que celle-ci serve au bénéfice de tous.

Augmenter les salaires, améliorer la protection sociale, relancer la croissance pour favoriser l'emploi en quantité et en qualité !

Pour cela les moyens financiers existent, tout est affaire de volonté politique et de choix de société.

peu plus de 60 000 heures aujourd'hui, plus de 2 fois moins.

Cette évolution a été rendue possible grâce aux fantastiques gains de productivité réalisés en un siècle.

Prétendre qu'on ne pourrait gagner plus qu'en travaillant plus, c'est accrédi- ter l'idée que les gains de productivité ne

peuvent plus être mobilisés ! Une vision de l'emploi tout autant statique que celle prêtée aux défenseurs du partage du travail. Sauf à considérer qu'il serait désormais légitime que le bénéfice des gains de productivité soit réservé aux plus riches, actionnaires ou managers de stock-options.

Chez Smoby, l'heure est à la bagarre



La CGT est en première ligne bien sûr. L'enjeu est de taille avec 1300 emplois directs à la clef et en comptant les emplois induits un total de 4000. Pour

le moment, les propositions industrielles de la CGT semblent intéresser le Tribunal de Commerce et permettront, sans doute, de sauver pas mal d'emplois.

De belles journées de luttes sont à prévoir pour cet automne dans la continuité des actions récentes.

Conséquences directes de l'activité syndicale dans le groupe Smoby, les élections largement gagnées sur 2 sites jurassiens, la création de 2 nouvelles bases notamment à Noeux-les-Mines (62) où on compte plus de 50 nouveaux syndiqués pour 65 salariés.



Un exemple de patron voyou dans la plasturgie

Le 19 juillet 2007, les salariés de l'entreprise Asahi Thermofil étaient en grève à partir de 5 h. Tous étaient dans l'action, maîtrise et cadres compris, 50 sur un effectif de 51 salarié(e)s, seul le directeur non gréviste.

Pourquoi cette entreprise qui n'avait jamais connu d'actions de cette ampleur avec un piquet de grève en est arrivée là ?

Deux jours avant, les élus au CE étaient convoqués avec comme point à l'ordre du jour un licenciement collectif. Une convocation au titre du livre III, IV, le 19 juillet. L'entreprise ferme ses portes le 20 juillet au soir et les réouvre le 20 août, jour programmé pour la consultation du CE. Si nous ne nous trouvons pas là face à des méthodes de voyous !

Les salariés, avec l'aide de la Cgt (UL d'Arles, UR Chimie Paca et Arkema Fos), ont décidé d'empêcher le patron et les élus de tenir le CE et ont bloqué tous les accès à l'entreprise. Un piquet de grève, et quel piquet, a bloqué l'accès principal toute la journée. Un piquet qui aurait donné envie à plus d'un, une bonne trentaine de personnes sur un effectif de 50. En considérant

que l'équipe de nuit prenait un repos bien mérité, la motivation était bien présente.

Le licenciement prévu de quatre cadres sans aucune réorganisation envisagée, ces convocations à la hussarde et l'absence d'entretien des machines ou de maintenance pendant les congés font envisager le pire aux salariés. Ils ont, d'ailleurs, prévu une surveillance pendant les congés au cas où des "déménageurs" viendraient à l'improviste pour emballer les extrudeuses.

Le CE étant programmé l'après-midi, le patron a fait une apparition le matin pour tenter de rentrer dans l'entreprise. Devant la détermination des grévistes et l'échec de ces provocations, il a rebroussé chemin en direction de la gendarmerie mais sans grand succès ! A l'heure du CE, en début d'après-midi, le voilà réapparu en présence d'un huissier de justice, essayant coûte que coûte de forcer le piquet de grève avec le représentant de la loi. Rien n'y a fait, le piquet a « tenu bon » même quand le patron a essayé de passer par le grillage toujours accompagné de l'huissier vilipendant les grévistes.

Pour leur première action de ce genre, ils se sont vraiment bien débrouillés et leur action a été exemplaire à plus d'un titre tout au long de la journée, une solidarité à toute épreuve et une détermination sans limite, sans oublier le casse-croûte mémorable de midi. Justement à l'heure du casse-croûte, le patron a appelé sa secrétaire, gréviste, pour lui demander où on en était. La réponse a été sans équivoque : "entre le fromage et le dessert" ponctuée d'un concert de rires.

Le 20 juillet, le patron a convoqué les salariés pour leur dire qu'il n'intenterait pas d'action en justice et, quelques jours plus tard, le tribunal nous informe que sont assignés en référé des salariés et l'UL d'Arles pour le 30 juillet au tribunal de Tarascon.

Les salariés, en vacances, mais présents en nombre le jour de l'audience ; l'avocate de la Cgt a ridiculisé la partie adverse dont le dossier était extravagant et loufoque.

Les prochains rendez-vous sont :

- Le 14 août pour le rendu du référé.
- Le 20 août, date de la reprise et du CE.

Préparer et organiser une rentrée à l'offensive dans l'action et le renforcement de la CGT !

UNE SITUATION POLITIQUE ET SOCIALE INÉDITE

Le premier semestre que nous venons de vivre avec l'arrivée au pouvoir de la droite la plus libérale que nous ayons connue, dans notre pays, et dont les premiers actes conformes aux engagements du candidat Sarkozy, interpellent toute la CGT sur la nécessité de la mobilisation.

L'adoption, par le Parlement, de la loi sur le service minimum dans les transports, première étape pour l'encadrement et la remise en cause du droit de grève, pour tous, la mise en place des franchises médicales qui vont frapper de plein fouet les malades et les plus fragiles, les dispositions concernant l'immigration, ainsi que la préparation des multiples autres chantiers de démolition du Code du travail, des statuts, et des libertés individuelles sont des illustrations de la volonté de s'attaquer au monde du travail.

Parallèlement, les mesures prises dans le cadre du "bouclier fiscal" ne favorisant que ce gouvernement, du Président de la République au Parlement, sont tout à fait au service des plus riches et du patronat. Ceux

qui pensaient que la lutte de classes, avait disparu et qu'elle ne serait qu'un vague souvenir, peuvent "se frotter les yeux", le réveil risque d'être très brutal si nous ne créons pas les conditions de la riposte.

UN BESOIN IMPÉRATIF : SE METTRE EN ORDRE DE BATAILLE

Plus que jamais cette rentrée doit, tous, nous interpeller.

Oui, nous avons besoin de nous mobiliser !

Oui, nous avons besoin d'agir le plus rapidement possible à partir des revendications et pas simplement en réaction aux mauvais coups.

Comme nous l'avons proposé à tous les syndicats de la Fédération, il est impératif que dès la rentrée, nous organisions dans chaque syndicat, des réunions de syndiqués et des assemblées générales de personnel afin de faire le point sur la situation générale et particulièrement dans chaque établissement.

Se mettre en ordre de bataille, que ce soit sur les questions des salaires, de l'emploi, du devenir industriel, de la pénibilité au travail, et de toutes les revendications, est la meilleure garantie pour appréhender les mauvais coups à venir et dans ce cadre il faut pouvoir compter sur le seul "outil" fiable dont nous disposons : nos forces CGT.

LE RENFORCEMENT DE LA CGT : UN ÉLÉMENT INCONTOURNABLE

C'est pourquoi, lors des différentes réunions qui se tiendront dans chaque syndicat, la syndicalisation, le renforce-

ment de la CGT et l'amélioration de la qualité de la vie syndicale sont à mettre à l'ordre du jour.

Mettre au cœur de notre activité la question du nombre de syndiqués et notre présence dans toutes les catégories (ouvriers, employés, techniciens/agents de maîtrise et cadres, retraités, etc.) permettront de gagner la prise de conscience collective que sans la CGT rien ne serait possible !

Au niveau de la Fédération, nous recensons, au 31 juillet 2007, 566 adhésions nouvelles depuis le premier janvier 2007, pour 79 syndicats. C'est un résultat encourageant mais qui est loin de correspondre à nos potentialités. Pour rappel, la Fédération regroupe 1100 bases et en 2006 nous avons réalisé 2309 adhésions nouvelles.

En septembre 2007, une nouvelle semaine de syndicalisation a été décidée, à chacun de s'y engager avec force et détermination. Chaque syndiqué a un rôle à jouer car qui peut le mieux débattre avec ses collègues de travail de la nécessité de se syndiquer ?

NOTRE 37e CONGRÈS FÉDÉRAL SERA UN RENDEZ-VOUS D'ORGANISATION

En effet, au regard de tous les enjeux que ce soit au niveau national ou au niveau de la Fédération, nous aurons à débattre de notre état de syndicalisation et des initiatives que nous avons à prendre pour concrétiser nos objectifs :

1 MILLION DE SYNDIQUÉS À LA CGT DONT 30 000 À LA FÉDÉRATION !



Situation dans les branches

Salaires et grilles conventionnelles : des négociations au plus haut niveau dans toutes les branches

Le pouvoir d'achat des salariés ne cesse de diminuer tandis que les prix des produits de première nécessité ne cessent d'augmenter.

Les négociations salariales des grilles conventionnelles vont se dérouler dès la rentrée et notre revendication de porter le premier coefficient de chaque grille à 1500 €, s'avère être une priorité et un besoin vital pour tous les salariés.

Mettons ces négociations à l'ordre du jour de toutes nos réunions de rentrée, que ce soient dans les conférences régionales, les réunions de branches, les assemblées générales de rentrée des syndicats, afin que les salariés se mettent en ordre de bataille pour gagner cette revendication.

Le gouvernement et le patronat amplifient les attaques sur les travailleurs : réduction du "coût du travail" par la baisse des masses salariales, atteintes au droit de grève, non reconnaissance de la pénibilité au travail, remise en cause de la réduction du temps de travail... etc.

Les salariés doivent réclamer leur dû afin que les richesses créées dans les entreprises ne profitent pas qu'à une seule catégorie d'individus : les actionnaires.

Prenons réellement conscience que les victoires viendront lorsque les salariés auront compris leur force lorsqu'ils luttent ensemble, et que c'est leur seule arme pour inverser les choses.

A nous, militants et syndiqués CGT, de mener le débat avec l'ensemble des salariés, d'argumenter sur les objectifs et les moyens d'obtenir des avancées sociales qui répondent aux besoins et attentes de chacun.

Les conventions collectives doivent être le minimum garanti pour tous les salariés de chacune de nos branches.

Notre devoir est de faire que toutes ces négociations soient une réelle prise en compte à tous les niveaux, de l'entreprise au niveau national.

A nous de prendre nos responsabilités de militants CGT



Journée d'études sur

Grilles salariales, temps de travail, pénibilité au travail, complémentaire santé, diversité, égalité homme/femme...

Le 27 juin dernier s'est tenue, dans la salle Perrouault de la fédération, la première journée d'études sur les discriminations syndicales. Une vingtaine de participants, représentant différentes branches des industries chimiques, étaient présents.

La première partie a débuté par un bref rappel de l'histoire du syndicalisme en France (de la loi du 21 mars 1884 "Waldeck-Rousseau" qui reconnaît le droit syndical à la loi du 26 juillet 1936 relative à la démocratisation, en passant par 1936 et 1968) et des textes tant français qu'euro-péens ou internationaux prohibant les discriminations syndicales. Mais surtout, elle avait pour objet de répondre à deux questions :

- **la discrimination, c'est quoi ?**
Il existe plusieurs définitions de la discrimination. Quelle est celle de la CGT ?
- **quelles formes peut prendre le caractère discriminatoire ?**
Car, si l'objectif de la discrimination syndicale est toujours de diminuer ou d'annuler les effets de l'action syndicale, elle peut prendre des formes multiples. Il existe des discriminations collectives c'est-à-dire qui concernent l'ensemble de l'organisation syndicale. Mais dans la grande majorité des cas, elle est toujours individuelle. Dans ce cadre, elle peut encore prendre divers aspects, être ponctuelle (lors d'un conflit collectif, le licenciement, la criminalisation de l'action syndicale), ou continue (blocage ou ralentissement de l'évolution de carrière de la personne discriminée).

les discriminations syndicales



La seconde partie, quant à elle, était consacrée aux moyens de lutte contre les discriminations syndicales. La première, et la plus efficace des actions contre celles-ci, consiste en une qualité de vie syndicale exemplaire. A cet égard, le propos était de faire comprendre qu'un salarié seul n'entretient pas un rapport d'égalité avec son employeur. Aussi, la première arme anti-discrimination réside-t-elle dans la force du collectif que l'organisation syndicale peut opposer à l'absolutisme du patron. Il faut en outre combattre l'idée selon laquelle la discrimination sur la carrière serait en quelque sorte "de bonne guerre", voire une "marque de reconnaissance". Car, laisser se répandre cette idée entre dans les objectifs patronaux. Elle dévalorise l'image du syndicat, discrédite ses membres et encourage la désertion de l'action syndicale synonyme de sacrifices trop importants. C'est pourquoi, aujourd'hui, la lutte contre la discrimination syndicale est un combat vital pour l'existence même de notre syndicalisme. Elle doit être menée collectivement par les salariés car lorsqu'un militant la subit, c'est tout le collectif de travail qui en subit les conséquences dans le cadre de ses intérêts collectifs et individuels. A l'appui de ce propos ont été développés deux exemples : l'affaire Clavaud en 1986 et l'affaire Peugeot en 1995.

Ces deux exemples nous ont amenés

à aborder le procès pour discrimination syndicale et plus généralement les instruments juridiques dont les victimes disposent afin de mettre en œuvre une stratégie efficace pour lutter contre. Cette réparation du passé, par le procès, est d'autant plus importante qu'elle peut permettre de garantir l'avenir, notamment au travers des accords de droit syndicaux.

Plus précisément, envisager le procès passait par un rappel des différentes normes applicables, l'explication de l'évolution du régime de la preuve, le rôle de l'inspection du travail, le choix du juge et de la procédure. Mais surtout, cette partie était l'occasion de montrer comment monter concrètement un dossier : quels sont les moyens de preuve nécessaires et utilisables ? Comment mettre en œuvre la méthode du panel comparatif (recueillir les faits, élaborer le panel, établir la comparaison...) ?

Nous avons fini par la négociation collective comme moyen de lutte contre les discriminations syndicales. Quel est l'objectif de la négociation ? Quand négocier ce type d'accord ? Quel contenu doit-on exiger ? Là encore deux exemples plus précis ont été analysés : l'accord conclu au sein de la SNPE du 05/02/02 et celui conclu chez ExxonMobil le 19/02/07.

Les enseignements à tirer de cette journée, c'est que malgré le cadre légal, la lutte contre les discriminations syndicales nécessite une organisation solidaire avec l'appui des autres salariés. Pour se faire un gros effort de communication doit être mis en œuvre par le syndicat.

Lutter contre la discrimination, c'est aussi lutter pour faire aboutir nos revendications dans une démarche encore plus solidaire.

L'objectif est d'atteindre le cœur de la force patronale qui repose sur la division des salariés. Il ne faut rien opposer : l'action judiciaire et la grève, le procès et la négociation, l'utilisation des médias, le fonctionnement collectif du syndicat. Le rapport de forces ne peut que sortir grandi d'un assortiment de tous ces moyens.

En fonction des besoins, cette journée pourra se tenir de manière décentralisée, dans le courant de l'année 2008.



Le Smic la base essentielle de la bataille sur les salaires

La situation sociale des salariés de nos entreprises ne fait que se dégrader de jour en jour. Comment pourrait-il en être autrement quand les richesses produites par le travail sont accaparées par la minorité dirigeante à des fins purement financières et détournées de leurs objectifs qui est celui du développement de nos industries et du progrès social.

Plus que de l'inquiétude, c'est une certitude, les patrons relayés par le gouvernement ont décidé de casser toutes les garanties collectives au profit du développement de l'individualisme.

Sans revenir sur ce que nous avons déjà fait paraître, que ce soit sur la politique industrielle, la santé au travail, la protection sociale, les répressions grandissantes ; il faut, tout de même, admettre que ces stratégies consistent à transférer ce qui est de la responsabilité patronale aux les contribuables.

Au-delà de toutes ces questions qui s'imposent à nous et auxquelles nous devons faire face, une autre est celle des salaires.

Concernant les salaires, les patrons dans les branches professionnelles, les entreprises ne manque pas d'arguments pour justifier leur acharnement pour réduire le coût du travail afin de maintenir leur politique de bas salaires.

Les arguments patronaux ont deux objectifs :

Casser les grilles hiérarchiques

L'objectif étant la non reconnaissance des diplômes et qualifications, en conséquence l'absence de déroulement de carrière pour la plus grande partie des salariés.

"Faire la peau" au Smic

Suivant une étude faite par le Centre d'Etudes de l'Emploi, le Smic horaire brut a augmenté de 33,4 % depuis le début des années 2000. C'est l'une des progressions les plus fortes depuis l'instauration du salaire minimum de croissance en France. Par delà le mécanisme habituel de revalorisation du Smic, cet emballement résulte essentiellement de l'application des lois "Aubry" qui posait le principe d'une compensation intégrale pour les salariés, payés à ce niveau, passant à 35 h.

Mais qu'en est-il des effets généralement attendus de toute augmentation du Smic sur le coût du travail et les rémunérations ?

Etant donné la réduction des cotisations sociales des employeurs promulguée par le dispositif Aubry et la réforme Fillon, l'incidence sur le coût du travail a été infime.

Quant aux répercussions sur le pouvoir d'achat des salariés, elles ont été amoindries par la réduction du temps de travail, car il y a loin d'un salaire horaire brut à un salaire mensuel net. D'un côté, les cotisations sociales des salariés et les autres prélèvements obligatoires, en particulier la (CSG), font que les hausses du Smic brut ne se répercutent que très peu sur le Smic net. Pour autant, cette hausse en trompe l'œil n'a pas été neutre sur la distribution des salaires : elle a notam-

ment contribué à porter à un niveau record la proportion de salariés rémunérés au Smic puisque les salaires réels ont augmenté 2 fois moins vite durant la même période. L'objectif est d'empêcher que les hausses du Smic se répercutent sur le coût du travail ce qui crée un resserrement des grilles hiérarchiques. Ceci fait de la France le pays d'Europe qui a la proportion la plus élevée de personnes au Smic ; cela dément les arguments patronaux consistant à dire que le coût du travail est trop élevé en France.

Parallèlement, l'épargne salariale (intéressement, participation, actionnariat salarié) tend à se développer en substitution des salaires garantis.

C'est donc toute la politique salariale issue des grands mouvements sociaux (1950 : création des CCN avec pour obligation de négocier les salaires et les classifications, 1968 : création du Smig qui deviendra Smic avec la loi de 1970) qui est remise en cause.

A l'automne prochain, les négociations obligatoires sur les salaires et l'emploi vont se tenir. Sans prédire l'avenir, les patrons tiendront le même discours avec les mêmes arguments.

S'attaquer à la question des salaires et du pouvoir d'achat, dès la rentrée, est une priorité. Il s'agit d'inverser les conceptions patronales qui servent aux profits gigantesques des entreprises dégagés par le travail des salariés au détriment de leurs salaires.

De bonnes raisons d'augmenter les salaires

- La revalorisation du Smic à 1 500 euros et la répercussion de cette augmentation sur l'ensemble des salaires, doivent combler les écarts qui se creusent entre les besoins pour mener une vie normale et l'augmentation du coût de la vie. La grille fédérale répond à ces exigences.
- Le salaire est la contrepartie du travail. Or, la productivité du travail

a fortement augmenté de 3 % par an, dans les industries, alors que la hausse des salaires n'a pas suivi cette évolution. La hausse de la productivité a amélioré les profits des entreprises mais pas celle des salaires, donc les répercussions sur le coût du travail ont été nulles.

- Les richesses créées par les salariés, au lieu d'alimenter les profits pour les actionnaires doivent être redistribuées pour servir les salaires, l'emploi, l'activité économique.
- La hausse des salaires, c'est bon pour l'emploi.

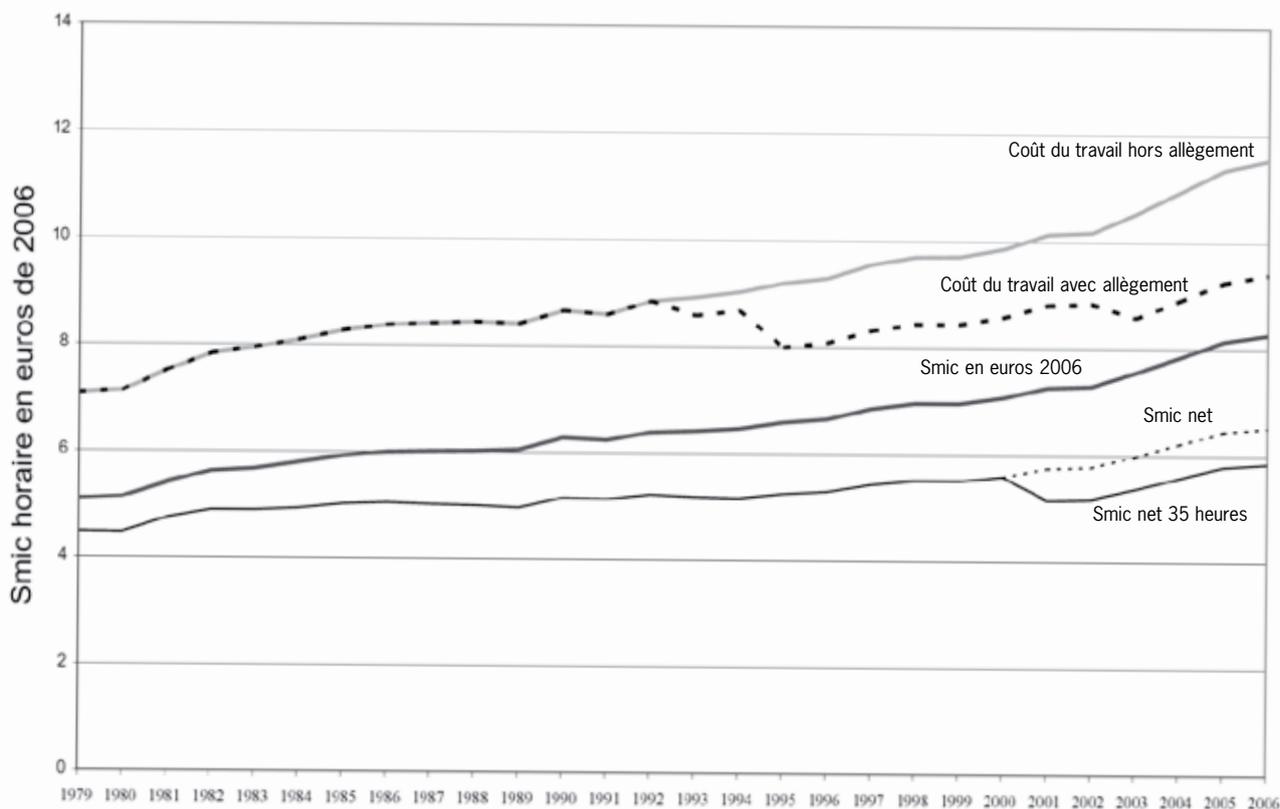
- La hausse des salaires ne s'oppose pas à l'emploi, au contraire, elle est indispensable pour dynamiser l'économie.
- La consommation des ménages constitue l'essentiel de l'activité économique, des industries pétrolières,

de la chimie, du caoutchouc...; l'augmentation des salaires n'est pas seulement juste et nécessaire, mais elle est indispensable pour assurer la croissance et le développement de nos industries.

Exigeons des garanties collectives de haut niveau.

Le Smic ne réglera pas à lui seul les problèmes salariaux, mais il doit créer une dynamique qui trouve son prolongement dans les négociations salariales de branches et d'entreprises, pour équilibrer les grilles de salaires.

SMIC BRUT, COÛT DU TRAVAIL, SMIC NET.



Lecture : Le niveau du Smic horaire brut, du Smic net et du coût du travail horaire est exprimé en euros constants de 2006. Le déflateur est l'indice mensuel des prix à la consommation (hors tabac). Le « Smic net 35 heures » exprime l'équivalent horaire de la baisse de revenus mensuels associé à la baisse de la durée du travail (35 heures au lieu de 39 heures).

Source : Législation française et Insee.

Pour une politique de paix et de désarmement

Il est un sujet qui échappe aux périodes de vacances, celui relatif aux questions de la paix et de la guerre.

Pendant que quelques uns "s'étièrent au soleil, les pieds dans le lac", il est de nombreux pays où la guerre ne cesse de faire ses ravages : Irak, Afghanistan, Darfour, Palestine...

On peut toujours discourir sur les causes et les conséquences de ces guerres, il n'en demeure pas moins qu'il s'agit, pour le règlement de ces conflits, de choix de société.

Mener une politique de guerre ou une politique de paix, là est toute la différence avec toutes les conséquences qui en découlent.

Il est de notre devoir de syndicalistes de porter un regard critique et engagé sur cette question, car la classe ouvrière n'a que trop souvent servi de chair à canons aux marchands d'armes et à ceux qui, de part leurs choix politiques, les soutiennent et les financent.

Aujourd'hui, sur la planète, la course aux armements a repris et les dépenses s'y afférant explosent.

L'Institut International de Recherches sur la Paix de Stockholm (SIPRI) vient de publier son rapport 2007, et il est accablant :

- En 2006, 1204 milliards de dollars ont été consacrés à la fabrication d'armements. Au plus fort de la

guerre froide, en 1986, ces dépenses s'élevaient à 1500 milliards de dollars pour redescendre, en 1998, à 745 milliards de dollars.

Au palmarès, ce sont les armes légères les plus vendus et qui demeurent les plus meurtrières avec mille morts par jour.

Si nous mettons à côté de ces dépenses d'armements celles pour la recherche contre le SIDA, ces dernières ne représentent que 18 jours de dépenses d'armements mondiales. Tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. Les pays du G8 totalisent, à eux seuls, 70 % des dépenses mondiales, avec en tête les Etats-Unis, la Grande Bretagne et la France.

Cette relance de la course aux armements est la mise en œuvre de la doctrine de l'agression préventive (y compris avec des armes nucléaires) chère à l'équipe de G. W. Bush, en substitution de la dissuasion ; reniant, de ce fait, le Traité ABM d'interdiction de militarisation de l'espace. Doctrine que la France vient de faire sienne.

Il faut bien comprendre que la reprise de la course aux armements est un des axes centraux de la mondialisation capitaliste.

La recherche du profit le plus élevé, dans un délai le plus court possible sans limite morale ou légale, est indissociablement liée à la volonté hégémonique du système US et de sa volonté à dominer le monde.

La paix et le désarmement sont, avant tout, un combat auquel nous devons prendre part, l'avenir de l'humanité en dépend.

Notre pays doit s'engager dans une toute autre logique. Une logique de paix basée sur le respect mutuel des peuples, reconstruisant des relations internationales fondées sur des mesures de confiance réciproque engageant une véritable politique de reconversion du complexe militaro-industriel au service de la paix et répondant à la satisfaction des besoins fondamentaux des peuples.

Rentrée 2007

Parution le 14 septembre



Les nouveaux défis syndicaux

120 jours après l'élection présidentielle, la rentrée sociale est l'occasion d'un premier bilan... avant de nouvelles et importantes échéances.



nvo
La Nouvelle Vie Ouvrière

rentrée 2007

Parution le 14 septembre

numéro double 3287-3288

prix 2,60 € facturé aux organisations syndicales 2 €

Bon de commande rentrée 2007

N° de la fédération (à préciser – voir liste ci-dessous)

- | | | | |
|-----------------------------------|---------------------------------------|--|--|
| 01 Métallurgie | 11 Agroalimentaire | 23 Finances | 35 Police |
| 02 Cheminots | 12 Travailleurs de l'État | 24 Éducation recherche culture | 39 Commerce distribution et services |
| 03 Services publics | 13 Textile habillement-cuirs et peaux | 29 Santé et action sociale | 42 UGFF |
| 04 Industries chimiques | 14 Filpac | 30 Syndicat des marins | 44 Syndicat national des journalistes |
| 05 Construction | 15 Ports et docks | 31 Spectacle audiovisuel – action culturelle | 47 Sociétés d'études conseil et prévention |
| 07 Mines – énergie | 17 Verre céramique | 32 Banques – crédits assurances | 48 Comités de chômeurs |
| 08 Employés et organismes sociaux | 18 Bois | 33 Professionnels de la vente | 50 Union syndicale des intérimaires |
| 09 Transports | 19 Tabacs | 34 Officiers marine marchande | |
| 10 FAPT | 20 Équipement | | |

Numéro de compte*

Nom de l'entreprise

Téléphone

Adresse d'expédition

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom Prénom

Entreprise (à préciser, seulement si nécessaire à l'expédition)

Numéro Rue

BP ou lieu-dit

Code postal Ville

Code article: 32873288

*** ATTENTION. Si vous ne possédez pas de numéro de compte, vous devez impérativement joindre le règlement à la commande.**

NOMBRE D'EXEMPLAIRES x 2 € = €

Ci-joint le règlement par chèque n°

Banque..... établi à l'ordre de la Vie Ouvrière

**LES INVENDUS
NE SONT
PAS REPRIS**

Commande à retourner (accompagnée de votre règlement à l'ordre de la *NVO*) à :
NVO – 263, rue de Paris – Case 600
93516 MONTREUIL Cedex
Tél. : 01.49.88.68.42 • fax : 01.49.88.68.66 • www.librairie-nvo.com

Ce numéro est compris dans l'abonnement